



Compte-rendu du comité de quartier de La Borde École Ferdinand Buisson Mercredi 08 novembre 2017 – 19 heures

Étaient présents : Monsieur le Maire, Madame Fouché (Maire-adjoint), Monsieur Cret (Conseiller municipal), un membre du bureau de QVLB et sept habitants de Montesson. En préambule, QVLB signale que ce comité n'avait fait l'objet d'aucune annonce préalable si ce n'est, deux jours auparavant, sur les panneaux lumineux. Le journal municipal de septembre n'annonçait pas non plus sa tenue, ce que Monsieur le Maire trouve anormal.

QVLB : où en est la réfection des trottoirs, surtout sur l'avenue Henri Barbusse, car ce travail avait été prévu dans le journal municipal pour le début de l'automne ?

Un participant : de nombreux trottoirs sont totalement inutilisables, surtout dans le haut de l'avenue Léon Johnson. L'avenue Honoré de Balzac devait être rénovée en 2017 (annonce sur le journal municipal). Mais il n'y a pas eu de travaux à ce jour.

Monsieur le Maire : les trottoirs vont être refaits, en priorité ceux qui sont en mauvais état.

Un participant : où en sommes-nous de la pollution de la nappe phréatique ?

Monsieur le Maire : le problème n'avance pas, mais maintenant Carrefour paye un loyer pour la surface occupée par la station de pompage.

QVLB : nous avons prévu d'adresser un courrier à notre sous-préfet pour accélérer le dossier.

Monsieur le Maire a ensuite longuement développé plusieurs sujets :

La voie nouvelle départementale à Sartrouville et Montesson

Il a évoqué la création de la voie nouvelle départementale avec ses huit ronds-points. L'achèvement des travaux est prévu à l'automne 2018.

QVLB : qu'en est-il du projet de rond-point avenue Gabriel Péri, à la limite de Montesson - Sartrouville et de la mise de l'avenue Gabriel Péri à deux voies ?

Monsieur le Maire : le rond-point à la limite Montesson-Sartrouville est prévu pour juillet 2018, et il n'y aura pas d'autre rond-point sur cette avenue. L'avenue Gabriel Péri est une route à quatre voies devant Carrefour et il n'est pas d'actualité qu'elle devienne une deux voies. Sans doute trois voies dans un proche avenir, dont les deux voies du côté Carrefour.

Urbanisme

Implantation d'un restaurant KFC contre le magasin Carrefour Market, avec un parking commun. Une cinquantaine d'emplois doivent être créés.

Il est prévu également de construire 60 logements à l'emplacement de la Halle aux Chaussures. À l'emplacement de la jardinerie de Carrefour seront créés 120 logements, dont 8 maisons bourgeoises avec des terrains de 400 m² dans l'alignement de la rue Montgolfier.

L'entrée dans la ville de Montesson via Sartrouville est toujours aussi inhospitalière avec les barbelés disposés sur le mur d'enceinte du magasin Carrefour, et Monsieur le Maire a renouvelé sa demande de création d'un espace vert sur une surface d'un demi-hectare à la place de l'actuel aménagement.

Qualité de vie de la Borde

Association Loi 1901 agréée de protection de l'environnement arrêté n° 98-079/duel du 3 avril 1998 (en cours de renouvellement)

Association locale d'usagers au titre de l'article L.121-5 du Code de l'urbanisme. Arrêté N° 09-142/DDD du 28/10/2009

- Siège social : 3 avenue Molière 78360 Montesson
- Courriel : qvlb@qvlb-montesson.fr
- Site internet : www.qvlb-montesson.fr
- tél : 01 39 13 07 11
- Page : 1/3

La digue

CODERST-[DRIEE Ile-de-France](#) : après étude, il apparaît que le terrain, zone d'expansion écologique, préalablement occupé par COGIPREBA est pollué par des métaux lourds et devra être dépollué avant le démarrage des travaux. Mais il existe une alternative moins coûteuse : l'utilisation de produits chimiques !

Un participant fait remarquer que débarrasser la terre de métaux lourds pour la polluer à nouveau avec des produits chimiques toxiques ne serait pas une attitude responsable, mais Monsieur le Maire estime cette solution moins coûteuse si elle permet de concentrer les polluants sur place.

ENEDIS refuse de remplacer le transformateur qui se trouve en zone inondable en bas de l'avenue Léon Johnson. La municipalité en fera mettre un neuf (150 000 euros) à nos frais.

Au 1^{er} janvier 2018, la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi) deviendra une compétence obligatoire des EPCI. Le législateur ayant jugé nécessaire de confier aux intercommunalités la Gemapi, le dossier de la digue sera repris par la communauté d'agglomérations.

Appel d'offres en 2018 : la communauté d'agglomérations sera représentée par Monsieur Jean-Yves Perrot, maire de Marly-le-Roi et premier vice-président.

ESAT/EHPAD

L'inauguration par la Fondation Léopold Bellan est prévue le 1^{er} mai pour l'ESAT. Pour l'EHPAD, le coût serait de 73 euros par jour, hors soins.

Les arbres

Monsieur le Maire évoque ensuite un gros dossier, celui des arbres du quartier de La Borde.

QVLB souligne que les arbres ne sont plus entretenus comme par le passé, où les sujets malades étaient remplacés par des sujets sains. Il existait d'ailleurs un plan de renouvellement établi juste avant la tempête de 1999.

Monsieur le Maire reconnaît que, contrairement aux communes voisines, aucun arbre n'était tombé et qu'ils étaient tous en bonne santé ; il propose de créer une commission « Charte de l'arbre en ville ». QVLB demande à faire partie de cette commission afin d'aller dans le sens de l'agenda 21 et de la préservation du couvert végétal urbain, et obtient l'approbation de Monsieur le Maire.

Questions diverses

Un participant propose que soit créé un arrêté « Crottes de chien ».

Monsieur le Maire : pourquoi pas ?

QVLB : La limitation de vitesse à 30 km/h n'est pas respectée, nous souhaitons des contrôles plus fréquents. L'arrêté municipal n°2012/159 « Sur l'ensemble de la commune, les zones limitées à 30 km/h à sens unique de circulation sont interdites en double sens pour les cyclistes » est-il toujours en vigueur ? Tenez-vous compte de l'article R110-2-du code de la route : « Lorsqu'il y a ZONE 30, l'interdiction pour les cyclistes de remonter une rue en sens interdit devrait être une exception au regard de l'article R 110-2- du code de la route. » ?

Monsieur le Maire : je ne peux pas vous répondre précisément, mais nous allons régler cet important problème rapidement.

QVLB : s'il y avait un accident, qui serait responsable ?

Monsieur le Maire : cela s'analyse au cas par cas.

(Monsieur le Maire est obligé de quitter la réunion, laquelle se poursuit avec Mme Fouché, maire-adjoint, qui représente la municipalité en l'absence de Monsieur Bel).

QVLB : pouvez-vous nous indiquer les consignes données par le maire aux policiers municipaux pour lutter contre le stationnement illégal ?

Mme Fouché : Il n'y a aucune consigne donnée par Monsieur le Maire à la police municipale, sinon de faire respecter les règles générales.

QVLB : une habitante du chemin de la Butte au Berger signale une nette augmentation du bruit occasionné par le [stand de tir Pro Patria](#) rue du 8 mai depuis les travaux d'aménagement de la voie nouvelle départementale. Pouvez-vous intervenir ?

Mme Fouché : nous allons nous en occuper au plus tôt.

QVLB : rue Corneille, une réclamation a été déposée par les voisins d'une construction ayant reçu un permis de construire « litigieux ». Comment éviter de tels litiges à l'avenir ?

Mme Fouché : nous sommes au courant et nous nous en occupons.

Mr Cret signale que les boîtiers de la fibre sont installés sur les poteaux électriques à moins de 2,50m et qu'il est très facile de les atteindre.

Mme Fouché : il y a un danger de dégradation qu'il faut signaler à Mr Galet.

QVLB : le litige de la résidence Berthelot. L'ensemble des copropriétaires sont opposés à l'un d'eux. Nous avons demandé à la directrice du pôle aménagement de nous permettre de faire une recherche concernant les plantations d'arbres place Berthelot depuis 2012, afin de montrer que l'arbre coupé faisait bien partie d'un ensemble. Le responsable des espaces verts nous a confirmé qu'un registre précis existait.

Mme Fouché : nous suivons l'affaire.

Un participant : il y a eu récemment une agression de deux femmes dans le parking en sous-sol de Carrefour, deux vols de voitures et des dégradations de véhicules, que comptez-vous faire pour lutter contre cette montée de la violence dans le quartier ?

Mme Fouché : concernant les agressions sur le parking Carrefour, je contacterai rapidement le nouveau directeur Mr Martin. Pour les délits et effractions sur le territoire communal, Mr Laurent Sarfati, nouveau responsable de notre police municipale, est saisi de ce problème alarmant.

Une participante : il n'y a plus de policier pour surveiller la sortie des enfants de l'école Ferdinand Buisson, est-ce que cette situation va durer ?

Mme Fouché : nous procédons actuellement à un recrutement pour pallier ce problème.

QVLB : il n'y a plus de ralentisseurs sur le parking de Carrefour !

Madame Fouché : je dois le signaler au nouveau directeur Mr Martin.

QVLB : malgré la suppression de l'état d'urgence le 1^{er} novembre dernier, le parc départemental de l'Epinoche est toujours inaccessible par les berges, et il est inadmissible d'être obligé de prendre sa voiture pour pouvoir se rendre dans notre parc. Que comptez-vous faire pour remédier à cet abus de pouvoir ?

Mme Fouché : le parc est géré par le Conseil général, et nous ne pouvons pas interférer. Ils n'ont pas assez de personnel pour assurer le gardiennage. Il faut contacter Mme Bristol, qui est conseillère départementale.

Prochaine réunion : avril 2018

Fin de la réunion à 21h20.